

Postulat (art. 63 al. 1 du Règlement du Conseil communal) adressée à la Municipalité de Blonay – St-Légier par des membres de la COFIN, séance du CC du 26 novembre 2024

Dépôt d'un préavis pour actualiser le traitement et les indemnités de la Municipalité

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,

Après la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, le premier préavis (01-2022) concernait le traitement et les indemnités de la Municipalité. Le nombre d'heures de vacances envisagé dans ce préavis a été très largement dépassé durant tous les exercices écoulés.

Il y a un an, le rapport de la COFIN sur le préavis 27-2023 concernant le budget 2024 avait déjà soulevé ce point. La Municipalité s'était alors engagée à présenter à la COFIN au printemps 2024 une nouvelle proposition du nombre d'heures de vacances.

Aucune proposition n'est parvenue à la COFIN à ce jour et le budget 2025 prévoit à nouveau un dépassement du montant des indemnités et vacances.

Par ce postulat, la COFIN demande à la Municipalité de présenter un préavis permettant d'actualiser le traitement et les indemnités de la Municipalité et de renforcer ainsi la cohérence du budget de notre commune avec les décisions du Conseil Communal.

Nous vous remercions de votre attention et demandons le renvoi immédiat de cette motion à la Municipalité pour rédaction d'un préavis.

Blonay-St-Légier, le 10 novembre 2024

Nom	Prénom	Signature
Salaun	Alain	
Gréverath	Pascal	
Vohf	Philippe	

Nom	Prénom	Signature
Singorelle	Giuseppa	G. Singorelle
Niehet	Lesal	L. Niehet
Pomelot	Michele	M. Pomelot
NANCHEN	Bertrand	B. Nanchen